CODE DE L'INVESTISSEMENT

Les amendements ne toucheront pas la règle 49/51

Des améliorations seront introduites dans le code de l'investissement «sans toucher aux grands principes comme la règle 49/51». C'est ce que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a assuré jeudi dernier, lors de l'ouverture de la 17e rencontre tripartite (gouvernement-centrale syndicale-patronat).

L'exécutif «étudie actuellement le code des investissements afin d'introduire de nouvelles améliorations en vue d'offrir aux investisseurs davantage de facilitations tout en limitant les obstacles auxquels ils sont confrontés», assure Abdelmalek Sellal.

Le Premier ministre a ainsi assuré que ces amendements escomptés «n'affecteront pas les principes fondamentaux régissant l'investissement en Algérie à l'instar de la règle 49/51%», ajoutant que le gouvernement «n'abandonnera pas ce principe».

S'exprimant à ce propos, le ministre de l'Industrie et des Mines, Abdesselam Bouchouareb indique que plusieurs actions de facilitation ont été opérées en faveur des investisseurs et que des mesures incitatives sont prévues dans le cadre de la loi de finances pour 2015. Il s'agit de la bonification à 3% du taux d'intérêt pour les investissements industriels, l'exonération d'IBS ou d'IRG et de TAP pour une durée de 5 ans dans le cas de certains investissements industriels, et d'autres avantages liés à la recherche-développement et la maîtrise de la technologie.

Ce faisant, la révision du code de l'investissement vise, selon Abdesselam Bouchouareb, à moduler les avantages en fonction de la politique économique adoptée, améliorer le climat d'affaires en vue de mettre en place un environnement favorable aux flux de capitaux porteurs de technologie, de savoir-faire, de valorisation du potentiel national et créateur d'emplois.

Des objectifs autour desquels «le projet aspire réorganiser, le dispositif d'admission, d'établissement et d'incitation à l'investissement et in fine l'édifice institutionnel lié à la promotion de l'investissement», dira le ministre de l'Industrie. Evoquant un code «fluide», voulu une belle devanture de la destination Algérie, Abdessselam Bouchouareb indique que notamment l'ANDI n'octroiera plus d'avantages qui «relèvent de la loi» mais sera appelée à «suivre», servir et acompagner l'investisseur.

En outre, toutes les procédures fiscales, bancaires, logistiques et autres seront fixées par les instances concernées, chacune selon ses prérogatives, et non dans le cadre du code de l'investissement.

C. B.

GESTION DES ENTREPRISES PUBLIQUES

La dépénalisation est conditionnée

La dépénalisation de l'acte de gestion est conditionnée, relevait jeudi le secrétaire général de l'Union générale des travailleurs algériens (UGTA).

Revendiquée notablement par les gestionnaires des entreprises publiques et en cours de maturation, la dépénalisation de l'acte de gestion est tributaire, ce faisant, de l'adaptation du corpus légal et réglementaire en vigueur. Il s'agit essentiellement de revoir le code pénal, le code du commerce et la loi sur la corruption, relève Abdelmadjid Sidi-Saïd. Ce faisant, la reconfiguration, la réforme du management des entreprises publiques économiques sont à l'ordre du jour, laissait entendre le Premier ministre, Abdelmalek Sellal. Au-delà de la problématique salariale, la composition et le fonctionnement des conseils d'administration des entreprises publiques sont appelés à évoluer, se professionnaliser.

C. B.

SELLAL RÉFUTE TOUT PESSIMISME QUANT AUX REVENUS DU PAYS

La politique de subvention se poursuivra

La politique de subvention se poursuivra, indique le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, hostile à tout «pessimisme» concernant les revenus pétroliers du pays.

N'écoutez pas les oiseaux de mauvais augure. C'est l'appel que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, qui a ouvert jeudi dernier les travaux de la 17e rencontre tripartite (gouvernement-syndicat-patronat) a lancé à l'adresse de l'establishment économique et par-delà à l'opinion publique.

Selon le responsable de l'exécutif, les craintes exprimées ici et là quant à la situation financière du pays, dans la mesure où les revenus du pays dépendent des hydrocarbures, sont infondées. «Il ne faut pas qu'on nous effraye», dira-t-il, dans la mesure où les prix du pétrole baissent, et même s'ils diminuent à 70 dollars, note-t-il.

Voire, il rassurera sur la capacité de l'Algérie à mettre en œuvre le prochain programme d'investissements (2015-2019) visant notamment une croissance économique de 7%, soit à amorcer son décollage économique, diversifier son économie et réussir la transition économique incontournable. Ainsi, Abdelmalek Sellal considère que la mise en exploitation des nouveaux gisements contribuera à l'augmentation de la production pétrolière dès 2015-2016, générant par conséquent des revenus à même de contribuer au financement domestique, à l'investissement.

Récusant toute «critique destructive» mais soucieux de mettre en avant l'«optimisme», le Premier ministre affirme que l'Algérie «ne se dirige pas vers des horizons inconnus». A contrario, «le cap est ferme», assure-t-il. En ce sens, il argue d'un travail de «veille», d'une démarche d'«anticipation» sur le moyen terme qui a été effectuée avec la collaboration d'experts nationaux mais aussi étrangers, d'«indicateurs macroéconomiques que nous maîtrisons» et du choix «réaliste» de «l'hypothèse optimiste parmi trois hypothèses» relatives aux évolutions des cours du pétrole. «Nous sommes très pessimistes dans l'analyse mais optimistes dans l'action», dira le Premier ministre. Ainsi, les moyens d'action ont été «évalués» et existent pour concrétiser ce programme d'investissement, déclare Abdelmalek Sellal.

Qu'il s'agisse de la poursuite des investissements destinés au développement des infrastructures de base, la création d'une économie innovante et basée sur le savoir et la connaissance, l'émergence de start-up créées par des universitaires diplômés, ou de la poursuite des engagements sociaux.

A ce propos, le Premier ministre qui réfute toute propension au «libéralisme débridé», tout retour en arrière, relèvera que les transferts sociaux qui représentent près de 30% ou le tiers du produit intérieur brut (PIB), soit 60 milliards de dollars annuellement, ainsi que les «subventions indirectes» liées à l'énergie, les carburants et l'eau et consenties aux producteurs nationaux, seront maintenues. Et cela même si l'appréciation du Fonds monétaire international (FMI) est assez divergente à ce propos, l'instance financière appelant à limiter ces subventions aux couches réellement vulnérables. Ce que le Premier ministre considère comme inopportun. Et ce dans la mesure où la répartition des richesses «doit être équitable» entre les citoyens, relèvera-t-il, avançant ainsi que la politique de subvention des produits de large consommation sera maintenue. A charge également de développer la transition énergétique, précise Abdelmalek Sellal qui relève des signes probants à ce titre tout en assurant que la valorisation des ressources conventionnelles et non conventionnelles est de mise.

C. B.

Le nouveau programme quinquennal adopté avant la fin 2014

Le nouveau programme d'investissements publics pour la période 2015-2019 et pour lequel une enveloppe de l'ordre de 280 milliards de dollars est allouée, devrait être soumis au Conseil des ministres avant la fin de l'année. C'est ce que le Premier ministre, Abdelmalek Sellal, a indiqué jeudi dernier lors de la réunion tripartite.

Certes, l'impulsion de ce programme qui vise notamment à générer une croissance économique de 7% à l'horizon 2019 avait été entérinée lors de la dernière réunion du Conseil des ministres, tenue fin août. Néanmoins, la maturation financière et opérationnelle dudit programme est à l'œuvre et devrait être finalisée à l'occasion de la prochaine réunion de l'exécutif.

Ce faisant, la présentation du bilan du programme actuel (2010-2014) dont les résultats semblent positifs, à s'en référer aux quelques données communiquées par le Premier ministre dans le domaine du logement, est attendue dès le début de l'année prochaine, laisse entendre Abdelmalek Sellal.

C. B.

ABDELMALEK BOUDIAF EN VISITE À TIZI-OUZOU :

«D'ici 2015, le problème de prise en charge des malades ne se posera plus»

En visite de travail et d'inspection à Tizi-Ouzou jeudi dernier, le ministre de la Santé et de la Réforme hospitalière, M. Abdelmalek Boudiaf, a déclaré que d'ici 2015 le problème de prise en charge des malades ne se posera plus dans notre pays et que son secteur allait faire de Tizi-Ouzou un pôle de santé par excellence, considérant les infrastructures en projet ou en cours de réalisation comme le nouveau CHU de 500 lits dont la présentation a été faite par une entreprise coréenne et qui viendra en appoint à celui déjà existant.

Hôpital écologique à économie d'énergie, il sera doté d'une petite éolienne et répondra au projet médical du CHU pour devenir, avec les autres structures, un espace dédié à la formation «au pied du lit» conformément à la carte sanitaire et à l'organigramme retenus au niveau des assises locales. «Créez des laboratoires, l'argent existe», lance ainsi Boudiaf à partir de Tizi-Ouzou.

Insistant sur les délais de réalisation, il sera rejoint dans cette requête par le P/APW Hocine Haroun. La problématique de la gestion qui sera assurée par de jeunes cadres qui entreront en formation dès la pose de la première pierre est également évoquée par le ministre qui reconnaît que beaucoup reste encore à faire dans son secteur en dépit des avancées concrétisées. Il mise beaucoup sur l'organisation et la formation après une année de pédagogie durant laquelle la décantation s'est opérée d'elle-même s'agissant des établissements hospitaliers qui peinent à se mettre à niveau. Ainsi, si une défaillance est relevée dans un établissement, c'est toute l'équipe qui partira, avertit le ministre qui s'offusque que des professeurs n'aient pas formé un seul spécialiste de la santé en 18 ans de service dans des établissements qui doivent faire de la tryptique gestion, formation et organisation un crédo, concède le ministre qui a annoncé à l'assistance l'existence d'un chargé de recherches au niveau de son département ministériel, chose qui n'existait pas auparavant précise-t-il, et 80 projets de recherches.

La question de la création de laboratoires de recherches pour impliquer le secteur de la santé dans ces domaines de formation est revenue comme un leitmotiv pour asseoir la nouvelle stratégie de ce département ministériel névralgique.

Les agressions au niveau des urgences ulcèrent le ministre qui n'entend pas laisser les choses en l'état, trouvant également aberrant que le garde-malade s'érige en concept immuable. Le ministre a ainsi saisi l'occasion de cette visite, la troisième à Tizi-Ouzou depuis son installation, pour annoncer que le projet de Centre anticancer (CAC) de Draâ Ben Khedda sera définitivement opérationnel dans sa totalité d'ici le 5 juillet prochain, en laissant entendre que les problèmes de radiothérapie seront réglés au niveau du territoire national avec l'ouverture des autres CAC du pays (Constantine, Oran , Blida…) dont la réparation a été entamée et l'arrivée de cinq nouveaux autres. Avec la politique prônée par son secteur, Boudiaf mise ainsi sur le concept de consensus thérapeutique à réaliser un projet réunissant radiothérapeutes et oncologues.

Pour l'hôte de la ville de Tizi-Ouzou qui a organisé un point de presse au salon d'honneur de la wilaya, il est temps de franchir une étape qualitative dans les soins avec l'élaboration d'une banque de données pour tous les malades du pays. Tout comme il table sur le système de guichet unique pour permettre au malade de se faire ausculter, radiographier et analyser dans le même espace et dans la dignité.

Dans le contexte de la reprise de ses prérogatives qui passent par l'organisation, la gestion et une vision claire, le ministre entend redonner à la formation tout son sens, exhortant les dix CHU que compte le pays à former des spécialistes et des cadres de la santé pour lutter contre les disparités. Ce à quoi aspire l'avant-projet de la loi sanitaire au service exclusif du citoyen.

L'établissement hospitalier spécialisé en cardiologie pédiatrique 80 lits de Draâ Ben Kheda, où a été mise en service l'IRM, doté d'un professeur, d'anesthésistes et de chirurgiens et passé à l'autonomie peut accéder en cardiologie universitaire tance le ministre qui insiste sur l'esprit de responsabilité et la prise de décisions.

Occasion pour lui, qui ne veut plus entendre parler d'établissements endettés, de rebondir sur la question de l'effacement des dettes de la PCH.

Durant ce point de presse, le ministre écarte le danger du virus Ebola en Algérie, qui a prévu cependant un dispositif à l'aéroport pour les voyageurs en provenance des pays suspects, tout comme il nie la résurgence de maladies anciennes et la prolifération du cancer en Kabylie.

S. Hammoum